

11_INT_592

Au Grand Conseil du canton de Vaud



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 24 JAN. 2012

Scanné le _____

Interpellation : Requérants d'asile à Pully, a-t-on étudié l'impact d'un accueil au centre-ville ?

Développement :

Le Conseil d'Etat vient de décider, peu avant Noël, de loger 50 requérants d'asile dans un abri PC du Chemin de la Damataire à Pully. Cet abri PC est situé dans une zone résidentielle, habituellement assez calme et suscite ainsi l'ire des riverains concernés.

Il semblerait que le nombre de requérants ne cesse d'augmenter, notamment en raison du Printemps arabe. L'EVAM serait donc en situation de crise en ce qui concerne l'hébergement de ces nombreux requérants.

Ceci est un fait. Toutefois, il est très regrettable de voir que de plus en plus de centres, soi-disant provisoires, sont ouverts à travers le canton. A chaque fois, la population est mise devant le fait accompli et doit subir les préjudices.

Il est urgent d'étudier la question de manière plus approfondie et de renvoyer, sans délai, les requérants économiques.

Suite à la situation pulliérale, je souhaite poser quelques questions au Conseil d'Etat.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Quels services de sécurité seront mis en place pour garantir le calme dans le quartier ?
2. Ne serait-il pas possible, à l'avenir, d'ouvrir des centres d'hébergement en dehors du centre-ville ?
3. Comment le Conseil d'Etat espère prévenir le commerce de stupéfiants autour du centre de Pully ?
4. Dans combien d'autres communes le canton compte-t-il ouvrir de nouveaux centres d'accueil ?
5. Existe-t-il un plan d'action à ce sujet à l'échelle cantonale pour l'année 2012 ?
6. Quand est-ce que le canton de Vaud appliquera la loi sur le renvoi d'une manière ferme, afin de libérer des places dans les centres d'accueil ?

Souhaite développer.

Lausanne, le 24 janvier 2012

Philippe Ducommun
Député